

Sa détention fut courte. Étant revenu à Lyon, il eut sur la fin de cette année de graves démêlés avec la municipalité, et cela précisément quand les Lyonnais venaient d'enfermer le duc de Nemours à Pierre-Scize, et quand les idées mêmes de du Verdier gagnaient tous les jours du terrain. Cette fois encore, son caractère entier et obstiné fut la cause de ses mésaventures. Ainsi que tous les citoyens à l'aise, il avait été taxé à une capitation raisonnable pour subvenir aux nécessités financières de la ville. Mais du Verdier contesta la légalité de cet impôt ou emprunt forcé ; il refusa de payer sa quote-part, et même se répandit en propos injurieux sur le compte des échevins, qui décidèrent de le poursuivre en justice, et le firent condamner à *réparation honorable*.

Un autre incident vint compliquer celui-ci. Jusqu'à ce qu'il eût payé la capitation à laquelle il avait été taxé, on avait mis garnison chez du Verdier. Il ne voulut pas la nourrir ni solder sa dépense, et les soldats enlevèrent tranquillement son mobilier qu'ils portèrent dans un cabaret voisin pour le vendre de gré à gré, ou, selon une autre version, ils le donnèrent en gage à l'hôtelier qui les hébergeait et nourrissait. Le consulat trouva cependant le procédé trop militaire : comme il voulait un peu plus de forme et de cérémonie, il ordonna que les meubles de la maison de Beauregard seraient mis régulièrement aux enchères publiques, et que le prix de l'adjucation servirait à payer la dépense des soldats. On ne nous apprend pas s'il fallut réellement en venir jusque-là. Quant à la sentence de réparation honorable, du Verdier n'eut garde de s'y soumettre, et trouva le moyen de faire évoquer la cause à Paris. Même après que la municipalité ligueuse eut été remplacée, et que le roi eût été reconnu à Lyon, le procès ne fut pas arrêté.